



Du nouveau pour l'aide à la garde d'enfants



FALLAIT- IL ETRE NOMBREUX A CRIER POUR AVOIR RAISON ?

En Octobre dernier, **la FSU seule**, avait dénoncé la suppression par la DRH des aides financières interministérielles destinées à **la garde d'enfants** dont bénéficiaient les agents depuis leur mise en place en 1991 !

En effet, alors que de nouveaux textes ont remplacé l'aide à la garde par une participation **bien plus avantageuse** versée sous forme de **CESU** (Chèques Emploi Service Universels) et sur **des critères élargis**, l'administration communautaire n'avait manifestement retenu dans sa lecture des circulaires que le volet supprimant l'ancienne aide !

Au delà de la simple interpellation, **La FSU** avait voulu dire à l'administration communautaire qu'en **supprimant** purement et simplement l'ancienne aide, elle touchait directement **au pouvoir d'achat des agents** et pénalisait lourdement les collègues aux plus faibles revenus

► voir au recto notre courrier du 23 Octobre 2008 au Vice Président FREMAUX.

Le **Conseil de Communauté** devrait prochainement confirmer le bien fondé de l'analyse développée par la **FSU** et voter **le retour de cette prestation** en l'améliorant conformément aux nouvelles dispositions interministérielles !

Quelles en seront les conséquences ?

- Des **dizaines d'agents** devraient **retrouver** le bénéfice de cette aide
- Plus de **200 autres agents** pourraient **également bénéficier** de cette aide grâce à la rehausse des plafonds de ressources.
- La majeure partie des bénéficiaires, par ailleurs plus nombreux, recevront une **participation annuelle de l'employeur majorée** pouvant aller **jusque 600 € !**
- L'aide accordée auparavant pour les enfants de – de 3 ans sera désormais accordée **jusque 6 ans**.

Par cette action c'est 120 000 € qui seront injectés dans l'action sociale des personnels de LMCU (presque 10 fois plus qu'avec la précédente prestation !)

Le CAS, disposant déjà d'une pratique dans la gestion des CESU devrait se voir déléguer la gestion de ce produit.

Merci aux nombreux collègues qui ont cru en notre démarche et nous ont soutenus.

**Analyser, comprendre les textes, c'est aussi le rôle d'un syndicat.
Veiller au maintien des droits est aussi important qu'en acquérir de nouveaux.**

Pour en savoir plus sur cette nouvelle prestation, contactez :
FSU - LMCU R+8 porte 413 03.20.21.31.44 syndicat_fsu@cudl-lille.fr